

- Domaine : Droit, Économie, Gestion
- Mention : Management et Gestion des organisations (MGO)
- Parcours : Management opérationnel des organisations (MOO)
- UFR - Composante de rattachement : IUT Marne-La-Vallée

CONTENU PEDAGOGIQUE

(448h de cours – 553 h avec le projet tutoré, les bonus pédagogiques, les examens, la journée d'intégration...)

· UE 1 Connaître son environnement - 77 h

Droit des affaires.....	21 h
Culture économique.....	42 h
L'entreprise écoresponsable (RSE)	14 h

· UE 2 Manager les hommes et les activités - 126 h

Management d'équipe et conduite du changement.....	28 h
Gestion des ressources humaines	21 h
Management de projet.....	56 h
Droit social	21 h

· UE 3 Gérer les organisations - 98 h

Pilotage de la qualité et de l'innovation	28 h
Pilotage de la performance financière de l'entreprise	35 h
Veille et stratégie.....	35 h

· UE 4 Maîtriser les outils - 147 h

Anglais professionnel	42 h
Outils informatiques du manager et web	42 h
Outils de communication du manager.....	35 h
Posture managériale.....	28 h

· UE 5 Projet tutoré – 150h

Grand oral sur thème de management (3h30)
24h du management (14h)

· UE 6 Mise en situation professionnelle

Mémoire professionnel (travail individuel) et soutenance

· Bonus CFA : Certification TOEIC et Certification Voltaire

Méthodes pédagogiques utilisées

- Travaux de groupes
- Études de cas, mises en situations
- Présentations orales
- Cours de soutien à la demande en petits groupes
- Passerelle de remise à niveau avant le début de la formation
- Plateforme e-learning pour la préparation au TOEIC et certification au CFA Descartes
- Plateforme e-learning pour l'orthographe (Projet Voltaire) et certification au CFA Descartes
- Accompagnement par un référent pour le mémoire professionnel
- Plateforme d'apprentissage en ligne (Moodle)

Modalités d'évaluation / contrôle des connaissances

- Test de positionnement en début de parcours
- Contrôle continu (CC et partiels de fin de cours) + examen terminal (examen de fin de semestre en février et juin)
- Mémoire professionnel individuel sur résolution d'une problématique de l'entreprise d'accueil : écrit et soutenance orale
- Résolution d'un cas d'entreprise sur 2 jours et grand oral (de groupe).
- Nouvelle plateforme de suivi et d'évaluation des compétences entre le référent pédagogique, l'apprenti et le maître d'apprentissage en entreprise + visite en entreprise

Modalités de financement de la formation

- La formation est entièrement gratuite pour l'apprenti : la formation est financée par les OPCO (opérateurs de compétences) et éventuellement avec un complément de l'entreprise.
 - Les apprentis* doivent à la rentrée, s'acquitter de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus) pour pouvoir s'inscrire administrativement à l'université. Le montant de cet acquittement s'élève à 100 euros (rentrée 23-24). Il est obligatoire et permet ainsi de consolider et renforcer les différents services mis en place pour les étudiants et les apprentis (logements, associations sportives, services de santé, accompagnement social...).
- Pour en savoir plus, site [CVEC ETUDIANT GOUV.](https://www.cvec.gouv.fr)

+ D'INFOS ET
CANDIDATURE SUR :
www.cfadescartes.fr



* Sont exonérés, les étudiants en Erasmus, les personnes inscrites en BTS, les formations comptables ainsi que les personnes inscrites en contrat de professionnalisation.